



Retraite - rachat de trimestres

Par **Blondine**, le **02/05/2010** à **22:07**

Bonjour

Je suis née en 1949 et ai eu 60 ans en Nov 2009 ; j'ai élevé 2 enfants. Il me manque des trimestres (je me suis occupée à titre gracieux de personnes âgées de ma famille) et mon relevé CNAV au 01/04/2010 montre une durée assurance au régime général de 140 trimestres. Taux 38.625 %.

Y a t-il une date butoir pour racheter des trimestres et ai-je intérêt à le faire ? (j'ai compris que le coût était d'environ 4000 €/trimestre). Mes économies me permettraient de racheter à peu près 4 trimestres. J'ai beaucoup travaillé et j'aimerais souffler. Le montant de ma retraite à la date du relevé ci-dessus est de 324 € bruts mensuels.

Merci

Par **miyako**, le **03/05/2010** à **22:41**

Bonsoir,

Malheureusement ,les rachats de trimestres ne sont plus possibles depuis 2003 ;uniquement 3 années maxi pour études(statut étudiant) peuvent être rachetés ,mais c'est très honéreux.

Amicalement vôtre

suji Kenzo

Par **Lau75**, le **19/11/2010** à **16:44**

Non il n'y a pas de date butoir pour racheter les trimestres, par contre il semble que votre nombre de trimestre de soit pas assez suffisant : En effet on ne peut racheter que 3 années soit 12 trimestres ce qui porterait votre totale à 156 en 2010. Il vous manquera encore 4 trimestres.

Autre astuce, si vous avez été à l'étranger vous pouvez aussi racheter cette année à un prix bien moins élevé que le prix d'achats des études. Je vous conseille pour ne pas vous trompez de passer par un cabinet comme EOR spécialisé dans le conseil et le calcul retraite qui pourra vous conseiller sur le meilleur choix possible concernant ce rachat.

Par **miyako**, le **20/11/2010** à **16:33**

BONSOIR,

Par sécurité ,contactez directement la CNAV ,ils vous diront mieux que quiconque.

Mais ,je confirme que depuis 2003 ,seul le rachat des 3 années pour étude est possible;

On peut également racheté ,via l'URSSAF ,les années d'apprentissage d'avant 1972 qui n'ont pas été cotisées ,puisque cela n'était pas obligatoire;

Amicalement vôtre

suji KENZO